

## PETIT LEXIQUE DES INVESTISSEMENTS

\$  
%\$  
327813567  
14600934068912\$



## L'Autorité des marchés financiers

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

Sa mission est de veiller à la protection du public en appliquant les lois et règlements sur les assurances, les valeurs mobilières, la distribution de produits et services financiers et les institutions de dépôt (sauf les banques).

L'Autorité des marchés financiers vous propose cette brochure à titre d'information. Elle n'offre aucun conseil sur l'achat de produits ou l'utilisation de services financiers particuliers.

D'année en année, de nouvelles formes d'investissement font leur apparition sur le marché, comportant souvent de nouvelles caractéristiques, parfois complexes. Au fait, connaissez-vous suffisamment les principales formes d'investissement pour prendre une décision éclairée ?

Le présent lexique donne un aperçu des formes d'investissements les plus courantes, en fonction de trois critères de base : le rendement espéré, la liquidité et le risque.

Avant d'investir, vous devez évaluer vos besoins, votre situation financière, vos objectifs financiers, votre tolérance au risque, votre horizon d'investissement, les frais applicables et les incidences fiscales. Documentez-vous et demandez, au besoin, l'avis d'un représentant détenteur d'un certificat délivré par l'Autorité.

La plupart des fonds d'investissement et des émetteurs qui offrent des titres au public sont tenus de déposer une version électronique de leurs documents d'information sur SEDAR, notamment leurs rapports annuels. **Vous pouvez consulter ces documents en ligne gratuitement en accédant au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).**

## Rendement espéré

Il représente le gain que vous prévoyez retirer de votre investissement sous forme de revenus d'intérêts, de dividendes ou de gain en capital. Règle générale, plus le rendement espéré sur l'investissement est élevé, plus le risque est élevé. Le **rendement obtenu** peut différer considérablement du **rendement espéré** qui, règle générale, **n'est pas garanti**.

## Liquidité

C'est la possibilité de transformer un titre d'investissement (ci-après « titre ») en espèces rapidement et à un coût peu élevé. Généralement, plus votre horizon d'investissement est à long terme, moins la liquidité devrait influencer votre choix d'investissement. Demandez-vous si les sommes investies doivent être disponibles en tout temps, dans quelques années ou à la retraite. La réponse pourrait éliminer bien des formes d'investissement.

Plusieurs investisseurs ne distinguent pas les titres rachetables au gré de l'**émetteur** de ceux rachetables au gré du porteur (l'investisseur). Cette distinction est toutefois primordiale pour déterminer la liquidité d'un titre.

### Titre rachetable au gré de l'émetteur

Un titre est **rachetable au gré de l'émetteur** s'il permet à ce dernier de vous le racheter à sa discrétion.

Vous devriez considérer la possibilité que ce rachat s'effectue à votre désavantage. Par exemple, si un émetteur a la possibilité de racheter à son gré une obligation qu'il a émise, il y a un risque important que cet émetteur exerce son droit de rachat si les taux d'intérêt du marché diminuent puisqu'il lui sera possible de se financer à un taux plus faible. Les taux d'intérêt du marché ayant diminué, il vous sera alors difficile de réinvestir la somme reçue à un taux d'intérêt comparable à celui que vous offrait cet émetteur.

### Titre rachetable au gré du porteur

Un titre est rachetable au gré du porteur s'il vous permet d'en exiger le rachat par l'émetteur.

## Risque

Il s'agit de la possibilité que vous obteniez un rendement inférieur à celui anticipé ou encore que vous perdiez une partie ou la totalité des sommes investies, et peut-être davantage dans certains cas.

### Les facteurs de risque

Un investissement comporte toujours certains risques. Voici quelques facteurs de risque que l'on trouve fréquemment dans plusieurs formes d'investissement :

**Risque de marché** ■ Risque que la valeur du titre suive les tendances du marché. Les mauvaises nouvelles affectant un secteur d'activité peuvent faire diminuer la valeur du titre d'une société.

**Risque lié au taux d'intérêt** ■ Risque que l'évolution des taux d'intérêt sur le marché influence la valeur d'un titre. Par exemple, la valeur marchande des obligations évolue dans le sens contraire des taux d'intérêt sur le marché ; si les taux montent, leur valeur en bourse diminue.

**Risque de crédit** ■ Risque que la solvabilité générale d'un émetteur influence la valeur des titres qu'il a émis. Par exemple, un émetteur pourrait éprouver des difficultés à rembourser ses emprunts auprès des investisseurs.

**Risque de contrepartie** ■ Risque que la partie avec laquelle vous faites affaire ne respecte pas ses obligations (la livraison, le paiement, etc.) et que vous en subissiez un préjudice.

**Risque de devise** ■ Risque que la devise que vous avez utilisée pour acheter votre investissement fluctue de façon à en diminuer la valeur. Par exemple, si vous possédez des obligations d'un émetteur américain et que la devise canadienne s'apprécie par rapport à la devise américaine, l'obligation que vous possédez vaudra moins si vous la vendez et convertissez la somme en devises canadiennes.

**Risque politique** ■ Risque qu'un gouvernement ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements. Le risque que le gouvernement modifie les règles en place doit également être considéré. Par exemple, le gouvernement peut modifier, parfois même rétroactivement, les lois fiscales. Il peut également s'agir du risque qu'il y ait de l'instabilité politique ou une guerre.

**Risque d'inflation ou risque lié au pouvoir d'achat** ■ Risque que le rendement réel des investissements ne puisse compenser la hausse du coût de la vie. Par exemple, si vous détenez un titre qui procure un rendement de 5 % alors que l'inflation est de 2 %, votre taux de rendement réel est d'environ 3 %. Votre pouvoir d'achat n'a donc pas augmenté de 5 %, mais plutôt de 3 %.

*Note : une méthode simple pour mesurer le taux de rendement réel d'un investissement consiste à soustraire le taux d'inflation du taux de rendement obtenu.*

**Risque de changements dans la notation des titres émis** ■ Risque que des changements soient apportés aux notations des titres émis par un émetteur. Par exemple, des organismes indépendants qui évaluent la qualité des titres d'emprunt peuvent diminuer la cote de crédit d'un émetteur (décote) si sa situation financière se détériore. Une décote haussera les coûts d'emprunt d'un émetteur et par conséquent, exercera une pression à la baisse sur la valeur de titres de cet émetteur.

**Risque lié au versement des dividendes** ■ Risque que l'émetteur annule le versement du dividende attendu.

## Autres considérations

La **tolérance au risque** dépend de plusieurs facteurs : l'âge, la personnalité, les objectifs, l'horizon d'investissement, les connaissances, etc. Pour prendre de bonnes décisions en tant qu'investisseur, il faut bien se connaître.

**Frais** ■ Les frais constituent un élément dont vous devez tenir compte dans vos choix d'investissement. Les frais de transaction de certains titres peuvent être élevés et diminuer votre rendement, le cas échéant. Il en va de même des honoraires des firmes et des représentants qui gèrent vos investissements. Ces frais peuvent varier. Renseignez-vous auprès de votre représentant ou de la firme avec qui vous faites affaire.

### Charges fiscales

Tenez compte des incidences fiscales puisque celles-ci influencent le rendement net de votre investissement.

Les intérêts, les dividendes, les gains (ou les pertes) en capital sont traités différemment aux fins de l'impôt. Certains régimes enregistrés permettent de reporter ou d'annuler l'impact fiscal d'un revenu ou d'un gain provenant de vos investissements : les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), les régimes enregistrés d'épargne-étude (REEE), et le compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

### Traitement fiscal du rendement

**Intérêts** ■ Le versement est généralement traité comme un revenu ordinaire aux fins de l'impôt.

**Dividendes de sociétés canadiennes** ■ Un crédit d'impôt pour dividendes est généralement accordé. Ainsi, les dividendes sont souvent imposables à un taux moindre que les intérêts.

**Gain en capital** ■ Il est généralement possible d'exclure une partie du gain en capital du calcul de votre revenu imposable. Les pertes en capital peuvent habituellement être utilisées pour réduire le gain en capital.

**Notez que peu importe le niveau de risque, il est possible de perdre une partie ou la totalité du capital investi. Ces possibilités sont rares pour les risques très faibles, mais augmentent avec le niveau de risque que vous acceptez.**

**Consultez votre représentant pour savoir si vous êtes admissible à contribuer à un régime enregistré et s'il convient à vos besoins ainsi qu'à vos objectifs financiers.**

# PETIT LEXIQUE des investissements

Note — les termes suivis d'un astérisque sont définis à la fin du tableau.

## TITRES D'EMPRUNT

TYPE ET DÉFINITION	RENDEMENT ESPÉRÉ	LIQUIDITÉ	RISQUE (la qualification du risque est fournie à titre indicatif)
<p><b>Bons du Trésor</b></p> <p>Les bons du Trésor sont des titres émis par les gouvernements fédéral et provinciaux. Ils constituent des prêts consentis par les investisseurs aux émetteurs. Ils sont vendus en tranches de 1 000 \$ et l'échéance est d'au plus un an.</p>	<p>Le rendement sera établi uniquement par la différence entre le prix d'achat et la valeur du bon à l'échéance. Par exemple, un investisseur déboursera 990 \$ pour obtenir 1 000 \$ à l'échéance. La valeur marchande des bons du Trésor peut varier en fonction de l'évolution des taux d'intérêt sur le marché.</p>	<p>Les bons du Trésor peuvent généralement être vendus rapidement avant l'échéance.</p>	<p><b>Très faible :</b> Il n'y a pratiquement aucun risque de défaut de paiement, car ils sont garantis par les gouvernements qui les émettent. Les bons du Trésor étant des titres à court terme, le risque de variations importantes de la valeur marchande dues à une fluctuation des taux d'intérêt est limité.</p>
<p><b>Certificats de placement garanti (CPG)</b></p> <p>Les CPG sont des certificats de dépôt émis par les institutions financières. Ils constituent des prêts consentis par les investisseurs aux émetteurs. L'échéance varie entre trente jours et dix ans.</p>	<p>Les certificats de placement garanti produisent habituellement un taux d'intérêt fixe jusqu'à l'échéance. Les intérêts peuvent être composés ou réguliers (versés périodiquement à l'investisseur). Il y a aussi des CPG dont le rendement fluctue en fonction de la performance d'un indice, comme un indice boursier (CPG indiciel).</p> <p>Note – le rendement d'un indice boursier est une statistique qui mesure la performance d'un groupe de titres identifiés au préalable et cotés en bourse.</p>	<p>La plupart des CPG doivent être conservés jusqu'à l'échéance, mais certains peuvent être rachetés sur demande. Des pénalités peuvent alors s'appliquer.</p>	<p><b>Très faible à moyen :</b> Règle générale, ils sont garantis par l'émetteur. Pour les CPG indiciels, il peut ou non y avoir une garantie. Le capital peut aussi être assuré, en cas de faillite de l'émetteur, par une assurance-dépôts (certaines restrictions s'appliquent). En outre, les CPG dont l'échéance est de plus de cinq ans et qui ne sont pas rachetables ne sont pas couverts par l'assurance-dépôts.</p>
<p><b>Obligations d'épargne</b></p> <p>Les obligations d'épargne sont émises sous plusieurs formes par le gouvernement fédéral et ceux de certaines provinces. Elles constituent des prêts consentis par les investisseurs aux émetteurs. Elles ont une échéance de un an ou plus.</p>	<p>La majorité des obligations d'épargne à intérêt régulier ou à intérêt composé affichent un taux de rendement annuel fixe jusqu'à l'échéance ou précisent un taux de rendement minimal qui peut être majoré à la hausse par l'émetteur si les conditions du marché l'exigent. Il existe également des obligations d'épargne à taux progressif (croissance périodique et préétablie du taux).</p>	<p>Les obligations d'épargne ne peuvent habituellement pas être vendues ou transférées à une autre personne. Certaines obligations d'épargne peuvent être rachetées au gré du porteur en tout temps, alors que d'autres peuvent uniquement être rachetées à intervalles précis ou ne sont pas remboursables avant l'échéance.</p>	<p><b>Très faible :</b> Elles sont garanties par les gouvernements qui les émettent.</p>
<p><b>Obligations et débetures</b></p> <p>Les obligations sont émises par les gouvernements et les sociétés, et constituent des prêts consentis par les investisseurs aux émetteurs. L'émetteur promet généralement de payer à une certaine fréquence un taux d'intérêt fixe à l'investisseur et de rembourser une somme prédéterminée à l'échéance : la valeur nominale. La valeur nominale est souvent de 1 000 \$. Les obligations peuvent se négocier à un prix plus élevé ou plus bas que leur valeur nominale. Les obligations de société sont habituellement garanties par des éléments d'actif précis. L'échéance est généralement de un an à trente ans. Certaines obligations peuvent être converties au gré de l'investisseur en actions, elles portent alors le nom d'obligations <b>convertibles</b>.</p> <p>On parle d'obligations à <b>coupons détachés</b> (ou à <b>coupon zéro</b>) lorsque les coupons sont détachés de l'obligation. L'obligation résiduelle (le capital) et la portion des intérêts sont vendus à escompte comme des investissements distincts. Le capital est remboursé à l'échéance. La différence entre le prix d'achat et le capital remboursé à l'échéance correspond au revenu d'intérêts.</p> <p>Les <b>débetures</b> sont semblables aux obligations, sauf qu'elles ne sont pas garanties par des éléments d'actif précis.</p>	<p>Le rendement sera sous forme d'intérêts ou de gain (perte) en capital réalisé à l'échéance ou lors de la vente. La majorité des obligations et des débetures prévoient le versement d'intérêts réguliers jusqu'à l'échéance, ou prévoient des versements d'intérêts minimaux qui peuvent être majorés par l'émetteur si les conditions du marché changent.</p> <p>La valeur marchande d'une obligation varie en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt et de la cote de crédit de l'émetteur. Par exemple, si les taux d'intérêt diminuent, la valeur marchande d'une obligation augmente parce que les versements d'intérêts prévus par l'obligation deviennent plus attrayants pour les investisseurs. La valeur dépend également de l'évolution de la cote de crédit de son émetteur.</p> <p>Le taux de rendement d'une obligation ou d'une débeture dépend du prix que vous payez lors de l'achat et du temps à écouler jusqu'à l'échéance. Par exemple, une débeture dont le taux d'intérêt est de 6% vous versera 60 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ (valeur nominale). Si vous achetez cette débeture pour 950 \$, vous obtiendrez alors un taux de rendement plus élevé que 6%.</p>	<p>Les obligations sont vendues sur des marchés hors cote*. Il peut n'exister aucun marché si l'émetteur éprouve des difficultés financières. Certaines obligations prévoient des privilèges de rachat au gré de l'émetteur.</p>	<p><b>Faible à élevé :</b> Une hausse des taux d'intérêt ou des difficultés financières de l'émetteur entraîneront une baisse de la valeur des obligations.</p> <p>En cas de dissolution de l'émetteur, les obligations et les débetures donnent droit à une part des actifs restants de l'émetteur, en priorité sur les actionnaires.</p>

	<p><b>Billets à capital protégé</b></p> <p>Les billets à capital protégé sont des titres par lesquels l'émetteur reconnaît une dette. L'échéance est habituellement entre cinq et dix ans. À l'échéance, l'émetteur convient de rembourser le capital aux investisseurs. Ces titres ne comportent pas nécessairement un taux d'intérêt fixe. Leur rendement peut notamment fluctuer en fonction d'un portefeuille de référence qui peut être lié à un ou plusieurs indices, à des marchandises, à des devises, à des fonds de couverture, etc.</p>	<p>S'il est vendu avant échéance, le rendement sera sous forme de gain (ou perte) en capital. Sinon, le rendement sera sous forme d'intérêts. Le rendement peut être lié à la performance d'un portefeuille d'indices boursiers ou obligataires, de marchandises ou de devises. Le rendement de certains billets peut être lié aux rendements de fonds de couverture. Des billets garantissent un taux de rendement pour une certaine période, par exemple pour la première année seulement.</p>	<p>Un <b>marché secondaire*</b> pour les billets à capital protégé est habituellement maintenu par les institutions financières qui les émettent.</p>	<p><b>Moyen :</b> Les billets à capital protégé sont habituellement garantis par une institution financière. Toutefois, la garantie ne s'applique pas si le billet est racheté avant son échéance, habituellement entre cinq et dix ans. Le rendement d'un billet étant lié à des actifs sous-jacents, il y a un risque que les intérêts versés soient moindres qu'espérés ou qu'il n'y ait aucun versement d'intérêts. Dans certains cas, l'émetteur peut limiter le rendement du billet et les racheter avant l'échéance.</p>
<p><b>TITRES DE PARTICIPATION</b></p>	<p><b>Actions ordinaires</b></p> <p>Les actions ordinaires sont émises par les sociétés et donnent à leurs détenteurs une participation dans la propriété de la société. Les détenteurs d'actions ordinaires ont généralement le droit de voter sur certaines décisions se rapportant à l'émetteur et de recevoir des dividendes, s'ils sont déclarés par l'émetteur. En cas de dissolution de l'émetteur, les détenteurs se partageront une part de ce qui reste des actifs. Les actions ordinaires n'ont pas de date d'échéance.</p> <p><b>Actions subalternes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions subalternes comportent un droit de vote restreint ou aucun droit de vote à moins de circonstances spéciales.</li> </ul> <p><b>Actions accréditatives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions accréditatives sont émises par certaines sociétés d'exploration pétrolière, gazière et minière. Ces actions permettent aux actionnaires d'obtenir certaines déductions fiscales pour des dépenses d'exploration, de mise en valeur et d'investissement admissibles.</li> </ul>	<p>Le rendement des actions ordinaires peut prendre la forme de dividendes et de gain (ou de perte) en capital. De nombreuses sociétés versent périodiquement des dividendes aux actionnaires. D'autres peuvent ne pas verser de dividendes, soit parce qu'elles ne sont pas rentables, soit parce qu'elles choisissent de garder les bénéficiés et de les réinvestir. Dans de nombreux cas, le rendement dépendra principalement de la fluctuation du cours des actions, entraînant ainsi un gain ou une perte en capital lorsque les actions seront vendues. Le cours des actions ordinaires peut augmenter ou diminuer, parfois rapidement et de façon significative en fonction de la taille, la rentabilité et la stabilité financière de la société, les compétences de ses dirigeants et son exposition aux ralentissements économiques, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les mêmes remarques que pour les actions ordinaires s'appliquent.</li> <li>Le bénéfice que pourra retirer un investisseur dépendra en partie des avantages fiscaux dont il profitera et de la fluctuation du cours des actions, entraînant ainsi un gain ou une perte en capital lorsque les actions seront vendues.</li> </ul>	<p>Les actions ordinaires se négocient normalement en bourse ou sur les marchés hors cote*. Toutefois, il peut n'exister aucun marché pour certaines actions ordinaires et leur revente peut être soumise à des restrictions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les mêmes remarques que pour les actions ordinaires s'appliquent.</li> <li>Les mêmes remarques que pour les actions ordinaires s'appliquent.</li> </ul>	<p><b>Moyen à élevé :</b> Le risque dépend de plusieurs éléments comme la taille, la rentabilité et la stabilité financière de la société, les compétences de ses dirigeants et son exposition aux ralentissements économiques, etc. Si la société est dissoute et qu'il y a distribution d'actifs, les détenteurs d'actions ordinaires sont remboursés après les gouvernements, les employés, les créanciers et les détenteurs d'actions privilégiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les mêmes remarques que pour les actions ordinaires s'appliquent.</li> <li><b>Élevé :</b> Les programmes d'exploration et de mise en valeur comportent généralement un risque élevé. En outre, il peut arriver que les dépenses d'exploration ne soient pas admissibles en vertu des règles fiscales et que les déductions fiscales soient refusées.</li> </ul>
	<p><b>Actions privilégiées</b></p> <p>Les actions privilégiées sont émises par les sociétés. Elles donnent habituellement aux détenteurs le droit de recevoir un dividende fixe avant que des dividendes ne soient versés aux détenteurs d'actions ordinaires de la société. En cas de dissolution de l'émetteur, les détenteurs se partageront une part de ce qui reste des actifs. Sauf exception, ils n'ont aucun droit de vote.</p> <p>Dans de nombreux cas, ces actions comportent des caractéristiques particulières comme le droit pour les détenteurs de se faire rembourser à certains moments. Elles peuvent également être <b>convertibles</b> ; elles donnent alors le droit à leur détenteur de les transformer en actions ordinaires à un prix établi à l'avance. Les actions privilégiées peuvent être <b>rachetables</b> au gré de l'émetteur à certaines échéances. D'autres sont à <b>dividendes cumulatifs</b> : les dividendes qui ne sont pas versés au cours d'une année s'accumulent.</p>	<p>Les dividendes liés aux actions privilégiées sont généralement fixes, mais la société peut réduire ou suspendre les versements de dividendes si, par exemple, elle ne réalise pas les profits prévus ou si elle a besoin de conserver ses bénéficiés pour différentes raisons.</p> <p>Le gain en capital qui peut être réalisé sur les actions privilégiées d'une société est habituellement moindre que celui qui peut être réalisé sur les actions ordinaires de la même société.</p> <p>La valeur de ces actions est surtout liée à la fluctuation des taux d'intérêt et aux bénéfices de la société. Aussi, les privilèges de conversion et de remboursement peuvent notamment avoir un effet sur la valeur des actions privilégiées.</p>	<p>Les mêmes remarques que pour les actions ordinaires s'appliquent.</p>	<p><b>Moyen à élevé :</b> Les remarques concernant les actions ordinaires s'appliquent. La suspension des dividendes en cas de difficultés financières ou une hausse des taux d'intérêt peuvent entraîner une baisse de la valeur de l'action. Une augmentation du taux de rendement offert par d'autres placements peut également affecter le cours des actions privilégiées. Le dividende fixe des actions privilégiées devient ainsi moins attrayant. Si la société est dissoute et qu'il y a distribution d'actifs, les détenteurs d'actions privilégiées sont remboursés après les gouvernements, les employés et les créanciers.</p>
<p><b>TITRES DE FONDS D'INVESTISSEMENT</b></p>	<p><b>Organismes de placement collectif</b></p> <p>Un organisme de placement collectif (OPC) est un fonds d'investissement constitué des sommes mises en commun par des investisseurs et gérées pour leur compte par un gestionnaire. Ce dernier utilise ces sommes pour acquérir des actions, des obligations ou d'autres titres en fonction des objectifs qui ont été fixés pour le fonds. L'investisseur détiendra des actions si le fonds est constitué comme une société par actions. L'investisseur détiendra des parts si le fonds est constitué en fiducie (la forme la plus courante). Les investisseurs ont un droit de vote. Ces titres n'ont pas d'échéance et peuvent être vendus ou achetés en tout temps.</p> <p>Note – Les OPC sont parfois nommés fonds communs de placement dans le langage courant. Pour plus amples renseignements, procurez-vous la brochure sur les organismes de placement collectif publiée par l'Autorité.</p>	<p>Les titres d'OPC peuvent générer des rendements par des dividendes, des intérêts et des gains (ou pertes) en capital. Un gain (perte) en capital peut être réalisé par l'OPC lorsqu'il vend des titres détenus dans son portefeuille. Un gain (perte) en capital peut également être réalisé lorsque l'investisseur demande le rachat de ses titres. Le rendement dépend des décisions de placements effectués et du succès des stratégies utilisées par le gestionnaire.</p>	<p>Les investisseurs peuvent généralement demander le rachat de leurs titres auprès de l'OPC.</p>	<p><b>Faible à élevé :</b> Le risque dépend des placements dans lesquels l'OPC a investi, par exemple des obligations, des actions, etc. Les titres ne sont pas garantis.</p>
	<p><b>Fonds distincts</b></p> <p>Les fonds distincts sont créés par les assureurs. Ces fonds d'investissement sont semblables aux OPC, mais généralement assortis d'une garantie en cas de décès et d'une garantie à l'échéance. Les actifs du fonds sont détenus par un assureur séparément de ses autres éléments d'actif, d'où l'appellation « fonds distincts ».</p>	<p>Les mêmes remarques que pour les organismes de placement collectif s'appliquent.</p>	<p>Les mêmes remarques que pour les OPC s'appliquent. Vous devez toutefois conserver l'investissement pour habituellement dix ans afin de bénéficier de la garantie du capital à l'échéance.</p>	<p><b>Faible à moyen :</b> Le risque dépend des placements dans lesquels investit le fonds (par exemple des obligations, des actions, des titres du marché monétaire). Les contrats individuels de fonds distincts offrent une garantie qui protège, à la date d'échéance, un minimum de 75% du montant investi. De plus, les assureurs offrent généralement une garantie au décès. Un fonds distinct peut quand même vous faire perdre de l'argent si vous devez vous départir de votre placement avant terme, car la garantie ne s'appliquerait pas.</p>

<p><b>Fonds négociés en Bourse (FNB)</b></p> <p>Les titres de ces fonds sont négociés comme des actions sur certaines bourses. Ces fonds reproduisent habituellement le comportement d'un indice de référence, par exemple un indice boursier ou obligataire. À certaines conditions, l'investisseur peut demander le rachat de ses parts directement au fonds en échange des titres composant l'indice.</p>	<p>Les titres de fonds négociés en bourse peuvent générer des rendements par des dividendes, des intérêts et des gains (pertes) en capital. Le gain (perte) en capital est réalisé lorsque l'investisseur vend ses titres.</p>	<p>La liquidité d'un fonds négocié en bourse dépend de la liquidité des titres sous-jacents.</p>	<p><b>Faible à élevé:</b> Le risque dépend de la volatilité de l'indice reproduit par le fonds. Par exemple, un FNB reproduisant un indice de marchés émergents pourrait être plus risqué qu'un FNB reproduisant un indice d'une bourse d'un pays industrialisé.</p>	
<p><b>Fonds de travailleurs ou de capital de risque</b></p> <p>Ce sont des titres de fonds d'investissement émis par des regroupements de travailleurs ou par des institutions financières. Ils procurent des avantages fiscaux aux investisseurs. Ces fonds investissent une partie de leurs actifs dans des entreprises qui démarrent ou des petites et moyennes entreprises (PME) afin de créer ou de maintenir des emplois.</p>	<p>Les titres peuvent générer des rendements par des gains (ou pertes) en capital. Le bénéfice que pourra retirer un investisseur dépendra en partie des avantages fiscaux dont il profitera.</p>	<p>Les actions offertes par les fonds de travailleurs doivent être conservées jusqu'à l'âge de 65 ans ou lors de la retraite ou de la préretraite à partir de 55 ans (certaines conditions s'appliquent). Les actions peuvent également être rachetées lors de circonstances exceptionnelles. Les principales circonstances sont : l'achat d'une propriété, le retour aux études, la perte d'emploi ou la création d'une entreprise, une invalidité ou une maladie en phase terminale.</p> <p>Il existe aussi sur le marché un fonds de développement régional dont les actions sont rachetables après sept ans de détention, à moins que survienne par exemple, un décès, une invalidité ou une maladie en phase terminale.</p>	<p><b>Moyen à élevé:</b> Ces fonds investissent une proportion importante de leurs actifs dans des entreprises en démarrage et dans des PME.</p>	
<p><b>Fonds de couverture</b></p> <p>Il s'agit de fonds qui jouissent d'une grande souplesse quant aux stratégies de placement qui peuvent être utilisées. On qualifie souvent ces stratégies de « stratégies de placement alternatives ». Ces fonds sont habituellement structurés de façon à ce que leur rendement ne soit pas ou peu influencé par l'évolution des marchés boursiers et obligataires.</p> <p>Règle générale, ils sont constitués de placements pouvant convenir à des investisseurs qui peuvent supporter des risques élevés : des actions d'émetteurs fermés, des produits dérivés, etc. Il en va de même des stratégies utilisées, parmi lesquelles on trouve les <b>ventes à découvert*</b>, l'utilisation <b>d'effet de levier*</b>, la concentration des investissements, l'investissement dans des sociétés en difficultés financières.</p>	<p>Le rendement est sous forme de gain (ou de perte) en capital. Le rendement dépend du succès des stratégies adoptées. En raison des activités propres à ces fonds, le rendement n'est habituellement pas lié aux indices boursiers et à l'économie en général. Ils visent à générer des rendements positifs peu importe la conjoncture, mais en pratique cet objectif n'est pas toujours atteint.</p>	<p>Ils peuvent comporter des restrictions en matière de liquidité. Par exemple, certains fonds de couverture peuvent exiger un préavis d'au moins un mois ou plus avant d'effectuer le rachat des titres.</p>	<p><b>Moyen à élevé:</b> Dépendamment des stratégies adoptées, le risque peut varier d'un fonds à l'autre. Certains fonds utilisent des stratégies qui peuvent être très risquées, par exemple l'investissement par emprunt (effet de levier*), les ventes à découvert*, etc.</p>	
<p><b>SOCIÉTÉS EN COMMANDITE</b></p>	<p><b>Sociétés en commandite</b></p> <p>Les parts de sociétés en commandite sont émises par une société de personnes. Un « commandité » gère la société et des associés commanditaires fournissent le capital. La responsabilité des associés commanditaires est limitée à leur mise de fonds. Ces sociétés investissent habituellement dans un secteur particulier comme le domaine immobilier ou le secteur du pétrole et du gaz. Elles procurent souvent des avantages fiscaux qui peuvent se transférer de la société aux commanditaires.</p>	<p>Le rendement est sous forme de dividendes ou de gain (ou de perte) en capital. Le bénéfice que pourra retirer un investisseur dépendra en partie des avantages fiscaux dont il profitera.</p>	<p>Il n'y a souvent aucun marché organisé pour la revente de ces titres et ils peuvent comporter des restrictions en matière de revente. Dans certains cas, le commandité peut offrir des privilèges restreints de rachat.</p>	<p><b>Moyen à élevé:</b> Le risque dépend de la nature des activités de la société. Un investissement dans des parts de sociétés en commandite convient davantage à des investisseurs avertis. Il peut également y avoir un risque que les déductions fiscales soient refusées. Si la société est dissoute, l'actif restant après le remboursement de toutes les dettes est distribué aux commanditaires.</p>
<p><b>FIDUCIES DE REVENU</b></p>	<p><b>Fiducies de revenu</b></p> <p>Les titres de fiducie de revenu sont émis par une fiducie qui détient les titres ou les actifs d'une ou plusieurs sociétés. Les parts représentent une participation dans les profits générés par les actifs que la fiducie détient. Les fiducies de revenu sont conçues pour distribuer régulièrement (généralement sur une base mensuelle ou trimestrielle) des revenus aux porteurs de titres.</p> <p>Les principales catégories de fiducie de revenu sont : les fiducies commerciales, les fiducies de placement immobilier, les fiducies de ressources et les fiducies de services publics. De nombreuses fiducies procurent des avantages fiscaux aux investisseurs. Toutefois, au 31 octobre 2006, des mesures annoncées par le ministre fédéral des Finances abolissaient certains des avantages fiscaux que les fiducies avaient sur les sociétés. Les fiducies établies après le 31 octobre 2006 sont dorénavant imposées sur leurs revenus au même taux que les sociétés. Les fiducies établies avant cette date seront imposées au même taux que celui des sociétés à partir de 2011 (à l'exception de certaines fiducies de placement immobilier par exemple).</p>	<p>Le rendement est sous forme de revenus, de redevances ou de gain (ou de perte) en capital. Les profits de la fiducie sont distribués aux détenteurs de parts. Le rendement dépend des bénéfices d'exploitation tirés des éléments d'actif détenus par la fiducie et des redevances.</p>	<p>Les titres se négocient habituellement en bourse. Ceux qui ne se négocient pas en bourse sont beaucoup moins liquides.</p>	<p><b>Moyen à élevé:</b> Le risque dépendra du type et de la performance des éléments d'actif détenus par la fiducie. Le rendement de certaines fiducies provient de ressources non renouvelables. La durée de vie des ressources peut être difficile à évaluer avec précision. Un investissement dans des parts de fiducie de revenu convient davantage à des investisseurs avertis.</p>

## PRODUITS DÉRIVÉS

### Options

Les options donnent au porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un sous-jacent à un prix fixé pour une période déterminée. Le sous-jacent peut être une valeur mobilière (par exemple, une action ordinaire ou une obligation), une marchandise, une devise, un indice (comme un indice boursier), etc.

Le porteur d'une option peut la vendre, la lever (acheter ou vendre le sous-jacent) ou la laisser expirer. Lorsqu'une option est levée, le porteur prend livraison (ou livre) le sous-jacent au prix fixé.

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés agit à titre d'acheteur auprès du vendeur et de vendeur auprès de l'acheteur pour les produits dérivés inscrits à la Bourse de Montréal.

Les produits hors bourse, par exemple les options d'achat d'actions que proposent certaines sociétés à leurs employés à titre de rémunération, sont offerts par les sociétés elles-mêmes et ne sont pas négociables.

Le rendement est sous forme de gain (ou de perte) en capital. Si l'option est levée, le rendement dépendra du prix ou de la valeur du sous-jacent, du prix d'exercice et du prix de l'option. Si l'option est vendue avant l'échéance, sa valeur dépendra du temps à écouler avant son échéance, de son prix d'exercice et de la valeur actuelle du sous-jacent. La valeur marchande d'une option a tendance à diminuer à l'approche de sa date d'échéance. Si elle n'est pas levée à l'échéance, sa valeur devient nulle.

Les options se négocient habituellement en bourse. Celles qui ne se négocient pas en bourse peuvent être transférables ou non.

**Moyen à élevé:** Le risque dépend du sous-jacent et de l'utilisation que l'on fait de l'option. Si elle est utilisée à des fins de couverture\*, le risque est réduit. Si elle est utilisée à des fins de spéculation, elle comporte un risque élevé. Un investissement dans des options convient davantage à des investisseurs avertis.

### Bons de souscription

Les bons de souscription donnent au porteur le droit d'acquérir de l'émetteur un nombre déterminé de titres, à un prix fixé, pendant une période déterminée. L'émetteur les offre généralement aux investisseurs au moment de la vente d'un autre titre, comme des obligations ou des actions privilégiées.

Lorsqu'ils sont acquis sur le marché, les mêmes remarques que pour les options s'appliquent. Le porteur qui reçoit des bons lors de l'émission d'un titre n'a pas à les payer.

Les mêmes remarques que pour les options s'appliquent.

S'ils sont acquis sur le marché, les mêmes remarques que pour les options s'appliquent. Si le porteur, à qui un émetteur a donné des bons de souscription, ne les exerce pas, il n'assume aucun risque.

### Droits de souscription

Lors d'une offre de droits de souscription, un émetteur donne à ses porteurs d'actions ordinaires le droit d'acheter des actions additionnelles à un prix déterminé, généralement en dessous de la valeur marchande. L'investisseur doit exercer son droit à l'intérieur d'une courte période qui se situe généralement entre six et huit semaines.

Les mêmes remarques que pour les bons s'appliquent.

Certains droits de souscription sont cotés en bourse. Des restrictions peuvent s'appliquer sur leur revente.

Les mêmes remarques que pour les bons s'appliquent. Toutefois, étant donné leur courte échéance, ils sont peu utilisés à des fins spéculatives.

### Contrats à terme standardisés et contrats de gré à gré

Les contrats à terme standardisés se négocient généralement en bourse. Si les caractéristiques des contrats sont négociées entre les parties, le contrat est alors de gré à gré. Dans les deux cas, les parties impliquées s'engagent à acheter (ou à vendre) une quantité précise de biens ou produits financiers à un prix et à une date déterminés. Les contrats se négocient sur des biens (blé, viande, etc.) et des produits financiers (indices boursiers, obligations, actions ordinaires, etc.). La transaction se concrétise en prenant livraison ou en livrant le bien ou le produit financier ou par un montant d'argent équivalent.

Pour les contrats à terme standardisés, l'échéance, la quantité, la qualité et le lieu de livraison du bien ou du produit financier sous-jacent (surtout lorsque ces contrats visent des marchandises) sont uniformisés. Dans ce cas, la valeur du contrat est généralement le seul élément qui fluctue pendant sa durée.

Les contrats de gré à gré se négocient directement entre l'acheteur et le vendeur : il n'existe donc pas de contrats standardisés. Ces contrats sont rarement transférables.

Le rendement sous forme de gain (ou de perte) en capital dépend principalement des fluctuations de la valeur du sous-jacent.

Les contrats à terme standardisés se négocient en bourse, ce qui en augmente la liquidité. Les contrats de gré à gré sont peu liquides.

**Moyen à élevé:** Le risque dépend du sous-jacent et de l'utilisation que l'on fait du contrat. S'il est utilisé à des fins de couverture\*, le risque est réduit. S'il est utilisé à des fins de spéculation, il comporte un risque élevé. De plus, pour les contrats de gré à gré, il existe un risque que la contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements. Les contrats à terme standardisés et de gré à gré peuvent convenir uniquement à des investisseurs avertis.

## DÉFINITIONS

**Chambre de compensation :** Institution distincte d'une bourse qui assure le paiement et la livraison des valeurs entre courtiers en valeurs mobilières.

**Coupon :** Intérêts versés par l'émetteur d'une obligation à un investisseur.

**Diversification :** Elle consiste à ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Chaque forme d'investissement a son profil de risque. Certaines formes comportent un risque très élevé, d'autres très faible. Pour la plupart des investisseurs, l'élément le plus important est le profil de risque de l'ensemble de leur

portefeuille. En combinant différentes formes d'investissement dans votre portefeuille, vous pouvez réduire le degré de risque total pour un niveau de rendement espéré donné. C'est l'avantage de la diversification, un principe que tout investisseur devrait mettre en pratique.

**Émetteur :** Entité qui crée et offre des titres dans le but de financer des projets ou des activités.

**Effet de levier (investissement par emprunt) :** Le fait d'emprunter de l'argent dans le but d'investir amplifie les gains potentiels, de même que les pertes potentielles, de tout

placement. L'investissement par emprunt multiplie donc le risque et devrait être envisagé avec prudence par les investisseurs. Si vous songez à emprunter de l'argent dans le but d'investir, assurez-vous de bien évaluer la valeur de la perte que cela peut représenter si la valeur de votre investissement baisse.

**Marché hors cote ou de gré à gré :** Marché où se négocient des titres qui ne sont pas inscrits à la bourse. C'est un marché pour investisseurs avertis comme des courtiers, des institutions financières, des gestionnaires de caisse de retraite, etc.

**Marché secondaire :** Marché constitué par les bourses et le marché hors cote où se négocient les titres déjà en circulation.

**Opération (stratégie) de couverture :** Il s'agit de négocier pour réduire une perte possible sur un actif. Par exemple, le porteur d'une action peut acquérir une option de vente sur l'action qu'il détient pour se couvrir contre la baisse de la valeur de l'action. De cette façon, si son action perd de la valeur, le porteur peut lever son option et revendre l'action au prix fixé ou vendre à profit l'option qui aura pris de la valeur.

**Vente à découvert de certains titres :** L'opération consiste à emprunter un titre à un intermédiaire financier pour le vendre immédiatement sur le marché, en promettant de racheter le titre plus tard pour le rendre à l'intermédiaire. L'investisseur prévoit que la valeur du titre diminuera et qu'il sera possible de le racheter à un meilleur prix. Cette stratégie d'investissement est extrêmement risquée, car l'investisseur peut perdre plus que la valeur du titre négocié si, dans les faits, la valeur du titre augmente. Théoriquement, la perte pourrait être illimitée. Pour investisseurs avertis seulement.

**Assurez-vous que vos décisions d'investissement sont cohérentes avec vos objectifs personnels, votre horizon de placement et votre tolérance au risque.**

## Des brochures pour vous aider dans vos placements

Faites le point sur votre situation financière

Choisissez les placements qui vous conviennent

Petit lexique des investissements

Choisissez votre firme et votre représentant en valeurs mobilières

Les organismes de placement collectif (fonds communs de placement)

Prenez garde à la fraude en valeurs mobilières

Soyez à votre affaire pour ne pas perdre vos affaires !

Déchiffrez le prospectus

Les dispenses de prospectus

## **POUR JOINDRE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

### **QUÉBEC**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1

### **MONTRÉAL**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3

### **CENTRE DE RENSEIGNEMENTS**

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Site Web : [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

Site jeunesse de l'Autorité : [www.tesaffaires.com](http://www.tesaffaires.com)